












Bordereau de signature

002/CA Planification pluriannuelle de l'entretien infrastructurel du patrimoine immobilier

Signataire	Date	Annotation
alma blazevic, <i>SADM</i>	26/01/2016	 Visa
celine albert, <i>Chef GRHF</i>	29/01/2016	 Visa
florian souyris par délégation de "Directeur", <i>Directeur Adjoint</i> , par délégation de <i>Directeur</i>	29/01/2016	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	29/01/2016	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par <u>Certigna ID PRIS** Pro</u> , valide du 19 déc. 2014 à 06:00 au 18 déc. 2017 à 06:00.
alma blazevic, <i>SADM</i>	04/02/2016	 Transmis
<i>SADM</i>		 Visa
<i>SADM</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-02-04)	

Dossier de type : ACTES // Délibérations CA

Propriétés spécifiques : • Date de publication : jeudi 4 février 2016 (2016-02-04)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 22 JANVIER 2016

L'an deux mille seize et le vingt deux du mois de janvier, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

Mme Astrid JEFFRAULT, directrice de cabinet du Préfet,
M. Vincent LELONG, payeur départemental,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation.

Présents :

Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, André FABRE, Jacques THOUROUDE, Éric GUILLAUMIN, Bernard MIRAMOND, Philippe GONZALEZ, Marc COUSINIE.
Mmes Éva GERAUD, Nathalie BORGHESE, Françoise BARDOU, Marie-Dominique PESTRE-SURLES, Martine COURVEILLE.

Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER, CNE Jean-Marc RAYNAL, CNE Jean-Jacques DARGET, SGT Nicolas SERRES (suppléant de SCH Julien DURAND), CNE Mohamed BOURAHLA.

Absents excusés :

M. Jean- Michel BOUAT, CPL Julien ESTIVALS.
Mmes Florence BELOU, Sylvie BIBAL-DIOGO, Michèle VINCENT.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 14/ pouvoirs : 0/ votants : 14.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 7 / présents : 6.

Date de la convocation : 11 janvier 2016.

~~~~~  
**RAPPORT N°002/CA - 01/16**

**OBJET : Planification pluriannuelle de l'entretien infrastructurel du patrimoine immobilier**

En 2000, le SDIS du Tarn a lancé un diagnostic bâtementaire qui classait les centres de secours en 3 catégories :

- A reconstruire ;
- A rénover ;
- A entretenir.

Ce diagnostic a débouché sur un plan de réhabilitation et de reconstruction des centres de secours du Tarn, actuellement en fin de déclinaison avec la reconstruction du centre de secours de Carmaux et le lancement de l'opération de reconstruction de Mazamet en 2016. Le bilan est à ce titre le suivant 15 ans plus tard :

- 12 centres de secours ont été reconstruits : ALBI – GAILLAC – GRAULHET – LABRUGUIERE – LACAUNE – PUYLAURENS – REALMONT – ALBAN – CORDES – LABASTIDE RX – LISLE SUR TARN – VAOUR et 2 sont en cours d'étude : CARMAUX et MAZAMET ;
- 17 centres de secours et 1 État-major ont été rénovés ou agrandis : LAVAUUR – RABASTENS – ST JUERY – ST SULPICE – ANGLES – BRASSAC – CASTELNAU – DOURGNE – MONTREDON – MURAT – SALVAGNAC – ST PAUL – VALENCE ;

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
**Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98  
**Courriel** direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

*Acquitté en PREFECTURE le 04/02/2016*

- 1 centre de secours onéreux reste à entretenir : CASTRES (pour mémoire le SDIS81 a dépensé en investissement la somme de 460 117 € entre 2010 et 2015).

En 2007 une commission immobilière a vu le jour afin de suivre les opérations de reconstruction mais aussi de régler au fil de l'eau les problèmes de maintenance corrective au sein des centres de secours. La définition approximative du terme maintenance a cependant généré avec l'usure du temps une confusion entre ce qui relève précisément de la maintenance et ce qui relève de petites opérations immobilières ayant vocation à améliorer le cadre de vie des sapeurs-pompiers (construction de salle de sport, aménagements divers). Les dépenses sur ce poste ont par conséquent été disparates au cours des derniers exercices budgétaires :

| Année   | 2012   | 2013   | 2014   | 2015   |
|---------|--------|--------|--------|--------|
| Montant | 393 k€ | 181 k€ | 240 k€ | 349 k€ |

En 2013 lors des visites du Comité d'hygiène et de sécurité, il a par ailleurs été dressé un diagnostic de maintenance préventive afin d'établir sur les 10 prochaines années deux plans quinquennaux successifs d'entretien infrastructurel du patrimoine immobilier. Ce plan a été mis en place en 2015 par une série de travaux dont le montant s'est élevé à 355 600 € :

- Passage en Leds du CSP ALBI ;
- Réhabilitation du CS ANGLES ;
- Remplacement de plaques de plafond du CS MURAT ;
- Remplacement chaudière du CS VALENCE ;
- Salle de sport du CS DOURGNE ;
- Création local Auto-com et recâblage, réfection enrobé du CSP CASTRES.

Toutes les dépenses ayant été supportées sur l'exercice budgétaire 2015, il est prévu de lancer le second plan d'entretien infrastructurel en 2019 pour un montant estimé à 176 500 € :

- Poursuite du passage en Leds des éclairages sur les centres de secours ;
- Peinture ravalement du CS CORDES ;
- Menuiseries extérieures du CS VALENCE ;
- Remplacement toiture amiante du CS RABASTENS ;
- Réfection complète de la cours arrière du CSP CASTRES ;
- Réfection ou remplacement des shelters des sites relais.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de décomposer le budget de la commission immobilière en deux parties afin de cadrer de manière pluriannuelle la dépense engendrée par cette dernière :
  - une partie dévolue aux actions correctives fixée à 100 K€/an ;
  - une partie destinée aux micro-projets faisant l'objet d'une étude préalable (agrandissement ou aménagement de pièces, etc.) : 100K€/an ;
- de programmer la réalisation du second plan d'entretien infrastructurel à partir de 2019 pour un montant estimé à 176 500€ ;
- de postuler que toute opération immobilière devant être conduite au sens du Code des marchés publics selon une procédure adaptée ou un appel d'offre doit faire l'objet d'une inscription budgétaire ad hoc ne rentrant pas dans le budget de la commission immobilière.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,  
Michel BENOIT

**La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.**

**Date de publication : 04/02/2016**

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

**Acquitté en PREFECTURE le 04/02/2016**